BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1132

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

492 976 535 RCS Strasbourg.
PROFIL ALSACE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000000.00 EUR.
Adresse : zone industrielle, du Kiesweg, 67630 Niederlauterbach.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale (Nouvelle réglementation) Pour la société absorbante : PROFIL ALSACE, SAS Au capital de 1.000.000 euros Siège social : ZI du Kiesweg 67630 Niederlauterbach, 492 976 535 R.C.S. Strasbourg, Pour la société absorbée : SAS JULIEN, SASU Au capital de 251.200 euros Siège social : 85 Chemin du Thor 84290 Cairanne, 401 233 648 R.C.S. Avignon, L'évaluation de l'actif et du passif de la société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 7.428.524,11 euros, Passif : 1.490.404,98 euros L'Actif net apporté est donc de 5.938.119,13 Euros. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société de droit allemand BACCHUS GmBH, société mère de la société absorbante et de la société absorbée détient et détiendra, au jour du dépôt du greffe du tribunal de commerce du traité de fusion, la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société absorbée et de la société absorbante, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. Il n'y aura donc par lieu à émission d'actions de la société absorbante contre les actions de la société absorbée, ni à augmentation du capital de la société absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange. Prime de fusion : NEANT La date du projet commun de fusion : 13/02/2025. Les dates et lieux des dépôts au RCS au titre de chaque société participante : -Dépôt en date du 14/02/2025, au Greffe du Tribunal de Commerce de STRASBOURG pour la société absorbante, -Dépôt en date du 17/02/2025, au Greffe du Tribunal de Commerce d'AVIGNON pour la société absorbée.